

PROCÈS VERBAL

Réunion du lundi 13 juillet 2015

Sont présents : Fabienne Collette, Krishna Das (vice-présidente), Bruno Frère (président), Gilles Vandewalle (secrétaire), Gilles Lepoint, Renaud Vandenbosch, Julien Hanson, Maud Hagelstein, Aurore Motte

La réunion débute à 10h et se termine à 12h15.

Prise de note et rédaction PV : Gilles Vandewalle (GV)

1. Utilisation de la dropbox

Il est décidé de donner un accès à tous les membres du CC. Dans un souci d'organisation, seuls les membres du bureau pourront ajouter des documents sur la dropbox. Celle-ci peut être consultée par tous les membres du CC qui peuvent dès-lors communiquer aux membres du bureau toutes les modifications ou informations complémentaires qu'ils désireraient voir apparaître sur les documents.

2. Lettre du CC FNRS aux autorités du FNRS

Le courrier préparé est jugé bon par l'ensemble du CC.

2 points de discussions

- Certains souhaitent demander que l'on puisse engager du personnel sur les CDR. Le CDR est peu utilisé en science humaines parce que le besoin se situe surtout au niveau du personnel. Les sciences humaines ont donc besoin de plus de PDR que de CDR. Mais il est relevé qu'à partir du moment où l'on pourrait effectivement recruter un doctorant sur CDR, le sens de la distinction PDR-CDR se perd. De plus, en science de la vie et technique les frais de fonctionnement peuvent être importants et les CDR sont perçus comme un outil plus utile. Il est proposé de demander au FNRS de faire des appels plus spécifiques pour les SHS, SVS, science et techniques. Cela permettrait de mieux répondre aux spécificités de chacun.

Dans un souci de simplification et pour avoir un discours plus général et potentiellement plus porteur, la lettre est laissée telle quelle et ces derniers aspects seront réabordés ultérieurement.

En fonction de la réponse obtenue (si réponse il y a), ces nouvelles propositions seront discutées et relayée au FNRS.

- Gilles Lepoint propose de demander au FNRS un appel CR1 et CR2 pour rendre accessible les CR aux jeunes docteurs et aux chercheurs plus confirmés. En effet, les modifications récentes du statut de CR ont eu pour conséquence d'autoriser massivement les candidatures internationales de chercheurs ayant déjà réalisé un ou plusieurs postdocs. Il y a donc un déséquilibre criant des chances des candidats inhérent à leur expérience postdoctorale respective. Cette idée avait déjà été débattue sans rencontrer de consensus. Elle est cependant jugée bonne par les membres présents.

Tout comme pour les propositions précédentes, la lettre est laissée telle quelle et ce dernier aspect sera réabordé ultérieurement.

- La lettre sera envoyée avant la fin du mois de juillet. (NB : voir version finale de la lettre envoyée au FNRS - ajout de GV postérieur à la réunion)

3. Lettre à l'ULg (hors status FNRS)

- La définition d'un maître de conférences est débattue. Il semble en fait être un titre très variable selon le domaine de recherche. Mais dans tous les cas il s'avère peu valorisant puisque dans certaines facultés il est attribué à des titulaires de cours sans doctorat ou à des personnes qui ne sont pas titulaires du tout.
- La lettre sera envoyée au rectorat avant le fin juillet pour qu'elle puisse être discutée par les autorités avant le prochain CA (le 16 septembre – jour de la rentrée universitaire) (NB : la lettre a été envoyée lundi 7 septembre 2015 - ajout de GV postérieur à la réunion)

4. Statuts permanents FNRS

La discussion est longue.

- Nous demandons une rencontre au mois d'août avec le VRR pour qu'il définisse clairement ce que la suggestion rectorale de conférer aux chercheurs permanents du FNRS le statut de Professeur à 10% ETP implique (NB : cette rencontre sera finalement fixée au mercredi 9/9/15). La proposition est trop floue pour se prononcer. Le CQ sera-t-

il un professeur de moindre considération qui ne serait par ailleurs plus membre du corps scientifique ? A l'inverse, sera-t-il professeur associé qui a pleine voix délibérative en faculté et qui reste membre du personnel scientifique ? A moins qu'un FNRS permanent ne devienne professeur à part entière, avec les mêmes droits que les autres professeurs, tout en conservant ses obligations à l'égard du FNRS ?

- La proposition du VRR est-elle compatible avec les contrats du FNRS qui n'autorisent que 90h de cours par an. A priori 10% d'un temps plein c'est plus que 90h, mais le VRR proposerait 10% de *charge de cours*, ce qui est différent.
- Au vu de la discussion, il apparaît que ce qui est importants pour les FNRS permanent est :
 - 1. un titre de Professeur, éventuellement « associé » qui permette d'être mieux valorisé vis-à-vis d'un interlocuteur étranger. Il est de l'avis de tous les membres présents que ce premier point devrait facilement pouvoir être rencontré par les autorités de l'ULg.
 - 2. Une pleine voix délibérative au conseil de faculté et dans les commissions qui en dépendent.
- Il apparaît ensuite qu'un point plus crucial encore est de savoir si il est indispensable de passer professeur à 10% si cela implique d'assumer un grand nombre de nouveaux devoirs sans pour autant jouir des droits dont jouissent les professeurs à « part entière ».
- Il semble crucial d'entamer les discussions avec le VRR en mentionnant que les permanent FNRS ne demandent pas le salaire d'un professeur, ni la pension d'un professeur, ni son droit à avoir des assistants (bien que ce dernier point pourrait être apprécié pour ceux d'entre nous qui donnent des charges de cours importantes à un grand nombre d'étudiants). Pour ces raisons il apparaît que l'argument de certains académiques visant à souligner que, puisque nous émanons du FNRS, nous ne pouvons pas de fait porter de titre de professeur de l'ULg est quelque peu fallacieux. Les professeurs de l'ULg pouvant postuler à des fonds auprès du FNRS, pourquoi les permanent FNRS ne pourraient-ils pas avoir pleine voix délibérative en conseil de faculté ?

- A l'heure actuelle, les permanents FNRS sont représentés par les membres du corps scientifique élus pour siéger au conseil de faculté. Ces membres élus n'ont qu'une voix consultative dans les différentes commissions des facultés (pour les nominations par exemple). Dans le cas où aucun permanent FNRS n'est élu comme représentant du corps scientifique, comment faire entendre les préoccupations des chercheurs FNRS (permanent et non permanent) ?
- Il est rappelé que les Maitre de Recherche (MR) et les Directeurs de Recherches peuvent siéger au conseil de faculté avec voix délibérative. Le report de la promotion MR à 8 ans après le début du contrat de Chercheur Qualifié (CQ), a eu pour conséquence de reporter le moment où les CQ devenaient susceptibles de siéger en conseil facultaire. Il est probable que les revendications actuelles des permanents FNRS soient en partie le résultat de ce changement.
- L'exemple du fonctionnement de l'UCL à l'égard des permanents FNRS est rappelé:
 - o Un permanent FNRS (même CQ) est un professeur à 10 % (temps partiel) ou professeur associé.
 - o Au-delà d'un quota d'heure de cours (plus bas que les 90h de l'ULg), l'UCL paye les heures de cours des permanents FNRS au FNRS. Plus précisément, le mandataire FNRS touchent un défraiement correspondant à la différence entre le traitement FNRS et le traitement de chargé de cours directement supérieur.
NB : il semble que ce fonctionnement permette à l'UCL d'avoir moins de professeurs (ajout de GV postérieur à la réunion)
NB : Des réflexions sont en cours FNRS pour supprimer ces différences et aligner directement les traitements des FNRS sur les académiques (ajout de BF postérieur à la réunion).
 - o Sans pour autant être rétribués pour leurs cours, il semble que les chercheurs permanents du FNRS à l'ULB jouissent également du titre de Professeur.
- Il est enfin relevé qu'il n'y aurait réellement qu'en faculté des sciences que les Chercheurs Qualifiés pourraient réellement modifier profondément la composition du conseil de faculté. Ailleurs ils semblent trop minoritaires pour pouvoir réellement influencer sur les décisions.

- Enfin, le décompte des CQ, MR et DR par faculté est donné sur bases de chiffre reçus de l'ULg le 1^{er} juillet 2015)
 - Sciences : 38 CQ + 13 MR + 6 DR
 - Médecine : 16 CQ + 8MR + 5 DR
 - Philo - Lettre : 9CQ + 6 MR + 1 DR
 - Ingénieurs : 1 MR + 1 DR
 - Droit : 1CQ
 - Vétérinaires : 2 CQ
 - Psychologie : 3 CQ + 1 DR
 - Gembloux bio tech: 2 CQ + 2 MR
 - SHS : 5 CQ + 1 DR

NB : Il y a quelques incertitudes sur l'appartenance de certaines personnes à une faculté en particulier (pour des personnes du GIGA, CRC et CIP).

5. Prochaines réunions

- La réunion avec le VRR, aura lieu le 9/9/2015 (ajout de GV postérieur à la réunion)
- Prochaine réunion du CC FNRS : le mardi 15/9 à 10h.